

Promotion des logements sociaux (page 3)

Wait and see !



Les habitants de la ville de Bujumbura attendent la mise en œuvre de la politique des logements sociaux en hauteur.

GOVERNANCE



Cas d'incivisme

Les cas d'incivisme deviennent légion
(page 3)

FINANCE



Secteur de la microfinance

Le secteur de la microfinance confronté à beaucoup de défis
(page 4)

AGRICULTURE



Secteur agricole

Une année de la révolution agricole teintée d'insécurité alimentaire
(page 6)



Le journal se rapproche de ses lecteurs. Il va diffuser des informations en continue et en intégralité 24h/24h.

Editorial

Remettre les pendules en marche



Mélance Maniragaba,
Rédacteur en chef adjoint.

Le ministre en charge des infrastructures a tapé du poing sur la table en début de cette année dans les descentes qu'il a effectuées en mairie de Bujumbura, capitale économique

du Burundi. Habitée par plus d'un million de personnes, cette entité attire de nombreuses personnes.

Certains d'entre eux, même ceux qui n'ont pas de boulot font remarquer qu'ils doivent attendre le « Messie » en ville. D'autres évoquent que quitter ce milieu c'est trahir le lac Tanganyika dont les trésors ne se retrouvent nulle part ailleurs dans le monde. Riche en eau douce, plus de 300 espèces aquatiques y vivent et la population n'est pas prête à se détacher d'une des espèces peuplant ce lac, à savoir : le « Mukeke », mais pourquoi pas le Ndangala frais avec son odeur alléchant lorsqu'il est grillé ainsi que ses plages touristiques.

Les amateurs de la sainte mousse

ne rêvent pas à se détacher du siège des Brasseries et Limonaderies du Burundi. Il leur arrive même lorsqu'ils sont à l'intérieur du pays de commander une bière fabriquée à Bujumbura, exaltante pour de bon goût.

Beaucoup de produits font objet de séduction dans la municipalité de Bujumbura. Presque toutes les activités économiques s'y exercent. La difficulté de migrer vers ce lieu est d'être en besoin constant d'où se loger.

Ceux qui y habitent n'hésitent pas à contracter des crédits sur le long terme pour s'acheter une parcelle, surtout que les espaces viabilisés se comptent sur les bouts de doigts ou y accéder n'est pas à la portée de tout le monde. Que cela soit

dans une rizière, la condition sine qua none est de trouver au moins là où construire une chambrette.

Dans de telles situations, les concernés ne contactent pas les services habilités pour demander l'autorisation de bâtir, encore moins ils n'approchent pas le laboratoire du bâtiment dont les services sont chers. Ce qui occasionne des constructions anarchiques avec tous les dégâts que cela peut entraîner.

Ces constructions pêle-mêle poussent comme des champignons au vu et au su de tout le monde. L'administration à la base détourne le regard peut-être parce qu'elle est impliquée jusqu'à un certain degré dans la vente des parcelles ou parce

qu'elle a peur de la position du requérant.

Coûte que coûte, la ville de Bujumbura doit se conformer aux standards des autres agglomérations surtout que notre pays est membre de beaucoup d'organisations régionales et internationales. Voilà que le ministre en charge des infrastructures a tout compris. Il veut remettre les pendules en marche. Plus de viabilisation des parcelles, mais plutôt construire des appartements à loyers modérés. Ceci pour promouvoir les logements sociaux, une politique qui date des années 70 et dont la mise en œuvre est attendue avec impatience aujourd'hui. Nous lui souhaitons plein succès, mais y parviendra-t-il ?

La Regideso accusée de ne pas remettre en bon état les routes qu'elle détruit au cours de ses travaux

Les administratifs de la zone Nyakabiga se lamentent du fait que la Regideso ne cesse d'endommager les routes situées à cet endroit. Cela est ressorti mercredi le 11 janvier 2023 lors d'une réunion organisée par la commune Mukaza. Si elle procède à l'installation des tuyaux ou des câbles, elle détruit les routes tant macadamisées que pavées.

Pourtant, ces administratifs s'inquiètent que cette société ne remet pas en bon état les infrastructures routières endommagées. «Un jour, je me suis rendu à la Regideso pour si cette société dispose d'un fonds destiné à la remise en bon état des routes détruites par ses agents», précise-t-il. Et de constater que ce budget est disponible. Il se demande alors à quoi sert ce dernier.

L'image de la ville de Rumonge doit être redorée incessamment



Dans le cadre de ses descentes à l'intérieur du pays, Dieudonné Dukundane, ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux a réuni mercredi le 11 janvier la population de la province de Rumonge. Il a profité de l'occasion pour annoncer que l'image de la ville de Rumonge va être redorée d'ici peu. Selon lui, le plan directeur de cette ville sera présenté aux autorités compétentes d'ici le mois de mars.

Cankuzo et Ruyigi : la population opérant dans le secteur agro-pastoral alerte

La population des provinces Cankuzo et Ruyigi est confrontée à pas mal de défis dans le secteur agro-pastoral. Ce sont à titre illustratif les effets du changement climatique, l'exiguïté des terres arables suite à une démographie galopante, le manque d'intrants agricoles, le personnel insuffisant et le manque de hangars de stockage.

Cela a été précisé à l'occasion des visites effectuées par le ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage Sanctus Niragira dans les provinces de Cankuzo et de Ruyigi respectivement en dates du 10 et du 11 janvier 2023. L'incompétence de la population dans les techniques de conservation et de transformation de la récolte aggrave la situation.

D'autres défis soulevés sont les maladies des poules et des porcs. Les responsables du secteur agro-pastoral ont informé le ministre Niragira sur la délocalisation d'un grand nombre de bétail vers le territoire tanzanien suite à la mesure de stabulation permanente. On a aussi signalé l'exportation irrégulière des produits agricoles vers la Tanzanie en quête de meilleurs prix.

A ces défis s'ajoutent les agronomes, les vétérinaires communaux ainsi que les moniteurs agricoles qui éprouvent un problème de manque de moyens de déplacement.

Deux arbitres burundais vont officier dans la CHAN 2023



Deux arbitres burundais Pacifique Ndabihawenimana et Emery Niyongabo sont désignés par la Confédération Africaine de Football (CAF) parmi les arbitres qui officieront les matches du Championnat d'Afrique des Nations (CHAN 2023) qui débute ce vendredi en Algérie.

« Le CHAN 2023 sera un grand succès », a déclaré Dr Patrice Motsepe, président de la CAF en marge de l'inauguration du stade Nelson Mandela de Baraki ce 12 janvier 2023. C'est ce stade qui va accueillir le match d'ouverture de la compétition. Cette autorité s'appuie sur les récentes performances des pays africains à la Coupe du Monde 2023.

« La Tunisie a battu la France, le Cameroun est sorti victorieux du Brésil, la bonne performance du Ghana dans un groupe très difficile, la qualification du Sénégal pour les huitièmes de finale et que dire du Maroc - la première nation africaine à se qualifier pour les demi-finales de cette grande compétition du football mondial. L'Afrique a vraiment été une source de fierté », se réjouit-il.

BurundiEco

C. d'Uvira à 400m de l'ex-BINUB dans les enceintes de Hope Design

Référence CNC : 100/CNC/236/2012

Parution le vendredi

Tirage : 3000 exemplaires

Directeur de publication et

Rédacteur en chef :

Benjamin Kuriyo

Rédacteur en chef adjoint:

Mélance Maniragaba

Service commercial :

+257 22 277868 / 65800014

Taux de change du 13 Janvier 2023

Sources : BRB/www.brb.bj

Monnaies étrangères	Marché officiel	
	Acheteur	Vendeur
Dollar USA	2049	2082
Euro	2220	2256
Shi. Kenyan	16,5547	16,8217
Shi. Tanzanien	0,8781	0,8923
Shi. Ougandais	0,5557	0,5647
Fr Rwandais	1,9098	1,9406

Promotion des logements sociaux

Une initiative louable, mais ...

Les responsables des banques opérant au Burundi se réjouissent de la vision du gouvernement de promouvoir les logements sociaux en hauteur. Cela est ressorti de la réunion organisée mardi le 10 janvier 2023 par Dieudonné Dukundane, ministre des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux

Après que le Dieudonné Dukundane, ministre ayant les infrastructures dans ses attributions ait présenté aux natifs de la ville de Bujumbura la vision du gouvernement de promouvoir les logements sociaux à travers la construction des maisons en étages, il a rencontré les responsables des banques opérant au Burundi.

A cette occasion, Dukundane a fait savoir que la raison de la construction des logements sociaux en étages rentre dans le cadre de la préservation des terres agricoles. «La plaine de l'imbo est fertile. Pourtant, elle est menacée par les constructions», explique Dukundane.

Pour cette raison, il indique qu'on doit sonner la fin de la récréation en inversant la tendance et cela de façon organisée. Selon toujours lui, la bonne stratégie pour gagner le pari est de construire des maisons en étages. Et d'ajouter que c'est la raison pour laquelle on a invité les banquiers.

Cela pour échanger sur la faisabilité du financement de cette politique. Il a fait remarquer que l'Etat dispose déjà de certains sites destinés à ce projet. Il a cité les quartiers comme Nkenga Busoro, OUA et Kamenge.



Dieudonné Dukundane, ministre ayant les infrastructures dans ses attributions se réjouit que les banquiers acceptent de contribuer à la promotion des logements sociaux en hauteur.

De plus, Dukundane confie que le succès de cette politique va contribuer à la réduction du coût des parcelles qui s'observe actuellement.

Les responsables des banques présents à ladite réunion ont d'abord manifesté un sentiment de satisfaction.

Les lacunes émises par les responsables de banques

Pourtant, ils ont répertorié quelques lacunes. «Nous avons des ressources à court terme alors que les logements sociaux en étages nécessitent des financements à long terme», s'inquiètent-ils. Pour cette raison, ils demandent au

gouvernement de chercher d'autres partenaires qui peuvent accorder aux banques des financements à long terme.

De surcroît, ils ont indiqué que certains pays mettent en place un fonds spécial destiné au financement des logements sociaux. Et de demander à Dukundane de

leur emboîter le pas. Selon toujours ces derniers, la BRB doit aussi s'impliquer dans cette politique. «Elle doit penser à accorder des financements à moindre coût aux banques commerciales», renchérisent-ils.

Et d'ajouter que la mise en place des documents d'orientation de ladite politique est une impérieuse nécessité. A titre d'exemple, ils ont besoin de connaître les acquéreurs de ces logements et leur identité complète. C'est dans ce sens qu'on détecte les clients défaillants de ceux qui ne le sont pas pour éviter qu'il y ait des risques de non remboursement.

Dukundane se réjouit que les banquiers acceptent de contribuer à la promotion des logements sociaux en hauteur. Il remercie ceux qui financent les sociétés qui se sont déjà lancées dans la concrétisation de cette vision du gouvernement. C'est à titre d'exemple la banque BGF qui appuie la société BMBC qui compte construire de telles maisons dans le quartier Tenga Local de la commune Mutimbuzi dans la province de Bujumbura.

Les habitants de la ville de Bujumbura sont ravis de cette politique et attendent avec impatience sa mise en œuvre. Ils croient qu'elle va contribuer à la réduction des loyers qui augmentent de façon exponentielle actuellement.

Notons que la politique des logements sociaux en hauteur ne date pas d'aujourd'hui. Le pays comptait les construire dans les quartiers tels que Buyenzi et Bwiza. Pourtant, il reste dans les tiroirs.

Jean Marie Vianney Niyongabo

GOUVERNANCE

Les cas d'incivisme deviennent légion

L'incivisme nous guette. Les cas de vandalisme des biens publics sont rapportés çà et là à travers le pays. Ces actes ignobles prennent une allure inquiétante. Il revient à tout un chacun de respecter et de protéger les biens publics sous peine d'encourir des sanctions conformément à la Constitution de la République du Burundi

Ces derniers jours, les actes de vandalisme se multiplient à travers le pays. On assiste à des cas d'incivisme avéré. Les malfaiteurs s'attèlent à détruire les biens publics. En dépit des campagnes organisées pour traquer ceux qui volent le matériel de la Regideso, les cas de vol persistent.

En date du 26 avril 2022, les malfaiteurs ont profité de l'obscurité pour voler les câbles électriques reliant le réseau électrique aux quartiers Mutakura et Ngagara 10. Le Directeur Général de la Regideso s'est dit préoccupé par le vol récurrent du matériel de raccordement de la Regideso. Il a annoncé que durant le mois d'avril, 10 cas de vol ont été signalés dans les quartiers de Gasekebuye, Zeimet, OUA (Kinindo), Q.10, Q.9, Q.4 de la zone Ngagara, Rohero et INSS.



Les actes de vandalisme se multiplient à travers le pays. On assiste à des cas d'incivisme avéré. Les malfaiteurs s'attèlent à détruire les biens publics.

Des cas de vandalisme hors du commun

Ils enlèvent les couvercles des égouts ou encore des poubelles publiques récemment installées

dans différents endroits de la ville de Bujumbura. Ce comportement indigne s'observe également à l'intérieur du pays. Les gens s'amuse à détruire les gabions qui soutiennent les ponts pour construire des poulaillers.

Dans la ville de Gitega, l'administration a démantelé un groupe de gens mal intentionnés qui arrachaient tous les panneaux métalliques installés le long des routes pour les revendre aux soudeurs. Quelle sauvagerie !

En octobre dernier, le DG de la Regideso s'est ensuite rendu en province de Cibitoke où des malfaiteurs non identifiés avaient brûlé un poteau sur la ligne Moyenne tension T 30Kv alimentant le centre Nyamitanga. «Les enquêtes ont été lancées pour identifier les coupables afin qu'ils soient punis conformément à la loi».

Les biens publics sont sacrés et inviolables

L'article 69 de la loi fondamentale dispose que les biens publics sont sacrés et inviolables. Chacun est tenu de les respecter scrupuleusement et de les protéger. D'ailleurs, chaque Burundais a le devoir de défendre le patrimoine de la nation. Donc, il revient à tout un chacun de veiller à l'entretien des biens publics

Tout acte de sabotage, de vandalisme, de corruption, de détournement, de dilapidation, ou tout autre acte qui porte atteinte au bien public est réprimé dans les conditions prévues par la loi. Selon l'article 69 de la Constitution, nul n'est censé ignorer la loi. Les auteurs de ces actes devraient être poursuivis. Les biens publics sont à protéger pour profiter des dividendes de la redistribution équitable des ressources publiques.

Benjamin Kuriyo

Le volume des exportations explose au troisième trimestre de 2022

Le total des échanges a augmenté d'au moins 30% au troisième trimestre de 2022 par rapport à l'année précédente. Les principaux produits exportés sont le carburant, les médicaments, et les engrais minéraux

Selon le bulletin du commerce extérieur de marchandises de décembre 2022 de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU), les importations du Burundi au troisième trimestre se caractérisent par une hausse d'environ 30%.

« Elles s'évaluent à 659,7 milliards de FBu au troisième trimestre 2022 contre 507,3 milliards de FBu à la même période en 2021 », lit-on dans le bulletin.

Cette hausse a été attribuée à la valeur des importations composées essentiellement par les produits pétroliers, les engrais minéraux ou chimiques et le froment.

La Chine domine les importations du troisième trimestre

Le bulletin de l'INSBU du troisième trimestre de l'année 2022 signale que les importations par continent au cours du troisième trimestre de 2022 sont largement dominées par les produits en provenance de l'Asie. Et de faire remarquer : « Sur la valeur totale des importations de 659,7 milliards de FBu, le continent asiatique fournit à notre pays des marchandises d'une valeur de 374,5 milliards de FBu, soit 52,7% du total ».



Le taux de couverture des importations par les exportations est passé de 9,4% en 2021 à 10,4% en 2022.

La situation est semblable à celle du trimestre correspondant de l'année 2021. Cela avec 54,1% du total des importations durant cette période. Les principales importations en provenance de l'Asie sont les produits pétroliers, les médicaments, les voitures de tourisme et autres véhicules conçus pour le transport des personnes et les engrais minéraux ou chimiques.

Ces marchandises sont dominées par les produits en provenance de la Chine, soit 14,6% du total des importations. Celles-ci sont majoritairement les produits laminés.

Le bulletin de l'INBU du troisième trimestre de 2022 indique que les autres importations proviennent de la Tanzanie à raison de 13,7%, de

l'Arabie Saoudite à raison de 10,3%, des Emirats Arabes Unis à raison de 10,0% et de l'Inde à raison de 8,2%.

La Tanzanie approvisionne le pays en engrais minéraux et en ciment. Cela au moment où l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis fournissent les produits pétroliers.

« La balance commerciale se détériore »

« La balance commerciale qui est le résultat des exportations moins les importations se détériore d'un trimestre à l'autre depuis le premier trimestre de 2022 », d'après toujours le bulletin ci-haut cité.

Cette situation résulte du fait que, explique le bulletin de l'INBU du troisième trimestre de 2022, les importations sont de loin supérieures aux exportations, soit environ 90% du total des échanges.

Au cours du troisième trimestre dernier donc, le déficit commercial s'élevait à 459,5 milliards de FBu contre 591,3 milliards de FBu une année avant, soit une détérioration de 11,9%. Le taux de couverture des importations par les exportations qui est un indicateur du commerce international mesurant l'équilibre des échanges connaît, quant à lui, un léger mieux d'un point passant de 9,4% en 2021 à 10,4% en 2022.

Et de rappeler : « La balance commerciale est déficitaire lorsque ce taux est inférieur à 100%. Elle est équilibrée quand le taux de couverture est égal à 100% et excédentaire pour les taux supérieurs à 100 ».

Les exportations du café représentent 29,1% tandis que celles du thé représentent 21,9% des exportations effectuées au cours du troisième trimestre 2022.

Mélance Maniragaba

FINANCE

Le secteur de la microfinance confronté à beaucoup de défis

Les IMFs en liquidation, celles en état de redressement, la non transmission des rapports sur les états financiers, les situations financières inquiétantes...sont autant défis que la Banque centrale a présenté aux praticiens de la fiscalité afin d'en dégager les solutions. C'était ce mardi 10 janvier 2022 à Bujumbura lors d'une rencontre entre la Banque centrale et les dirigeants des microfinances et des établissements de paiement

« Nous avons été surpris lorsque nous avons eu connaissance un jour de quelqu'un qui a annoncé pouvoir détenir une microfinance sur les réseaux sociaux sans avoir été agréé au préalable par les institutions habilitées. Cela mérite d'être cité parmi les défis qui hantent le secteur, car avant d'exercer leurs activités, les institutions de microfinance (IMFs) doivent obtenir l'agrément de la Banque centrale », déclare Dieudonné Murengarantwari, gouverneur de la Banque de la République du Burundi (BRB).

Et un expert de s'interroger : « A voir comment les gens veulent créer des microfinances, est-ce que réellement c'est parce qu'elles sont profitables ou ce sont des spéculations ? ».

Non respect des bonnes pratiques

Dans sa présentation sur l'état des



« 26 sur 35 IMFs dépassent la norme de 5%, exigée par les bonnes pratiques en matière de PAR, soit 74,2% »

lieux du secteur des microfinances, Glicérie Manirambona, cheffe du service microfinance à la BRB indique que peu d'institutions de microfinance (IMFs) sur les 69 fonctionnelles respectent les bonnes pratiques.

Parmi celles-ci, informe-t-elle, 2 IMFs sont en liquidation, une IMF est en état de redressement, 2 IMFs n'ont pas transmis les rapports sur les états financiers, 2 IMFs dont les

rapports sur les états financiers n'ont pas été considérés par la BRB, une IMF nouvellement créée qui n'a pas encore produit le rapport sur les états financiers, 5 sur 35 IMFs dont la situation financière est inquiétante, soit 14%.

« 8 sur 35 IMFs ont violé l'obligation de maintenir en permanence le niveau du capital minimum, soit 22% », précise Mme Manirambona.

Elle déplore que 20 sur 35 IMFs ont violé l'obligation de limiter les risques pris sur une seule signature (octroi d'un crédit au-delà de 5% des fonds propres de base à une seule personne, à des personnes apparentées ou à un groupe de personnes liées), soit 52%.

Et de continuer : « 12 IMFs sur 35 ont violé la limitation des prêts aux membres des organes de gestion et au personnel de l'IMF ainsi que

des contreparties individuelles, soit 34% ».

La cheffe du service microfinance à la BRB notifie que 2 sur 35 IMFs ont violé l'obligation de respecter les limites de détention de participations et les responsabilités des actionnaires de référence et des actionnaires qualifiés, soit 5,57%. Cela alors que 14 sur 35 IMFs ont violé l'obligation de couvrir les emplois à moyen et long terme par des ressources stables, soit 40%.

De plus, continue-t-elle, 26 sur 35 IMFs dépassent la norme de 5% exigée par les bonnes pratiques en matière de Portefeuille à risque (PAR), soit 74,2% (dont 20% dépasse un PAR de 30% et 5% celui de 50%)

Seuls 10% pour les crédits agricoles

D'après Mme Manirambona, les indicateurs d'activité au 31 décembre 2021, les actifs du secteur des IMFs s'élèvent à 757 788,1 milliards de FBu, 174 350,4 milliards de FBu de fonds propres, 427 074,4 milliards de FBu de dépôts.

L'encours brut des crédits distribués est estimé à 475 275,4 milliards de FBu dont plus de 56,3% ont financé le commerce et l'habitat. Cela au moment où la part revenant à l'agriculture et l'élevage est de 10%.

Et de conclure : « Les créances impayées restent élevées et s'évaluent à 29 874 milliards de FBu ».

Mélance Maniragaba

Le monoxyde de carbone, un gaz hyper dangereux

Le monoxyde de carbone est un gaz instable et très mortel. L'inhalation du monoxyde de carbone provoque une intoxication. Pour ce faire, l'utilisation rationnelle des appareils électroménagers et d'autres équipements susceptibles de dégager le gaz oxophile s'impose. Analyse



Deux personnes sont mortes asphyxiées dans la commune Gitega alors qu'ils nettoyaient une cuve souterraine d'essence d'une station-service hors d'usage pendant 5 longues années.

Le monoxyde de carbone (CO) emporte des vies humaines chaque année. Ce produit dangereux est difficile à détecter à l'œil nu, car il est incolore et inodore. Pourtant, nous sommes quotidiennement exposés au danger. Ce gaz existe naturellement dans l'air, mais si vous respirez des proportions élevées de celui-ci, le risque d'en succomber est imminent.

Il y a une semaine, deux personnes sont mortes asphyxiées dans la commune Gitega alors qu'ils nettoyaient une cuve souterraine d'essence d'une station-service hors d'usage pendant 5 longues années. Le drame s'est produit au quartier Nyabiharage à l'ancienne station-service SIPPEBU. Les deux hommes venaient de nettoyer une cuve à mazout sans aucun incident. Ce qui montre bel et bien que l'essence produit du monoxyde de carbone et bien sûr d'autres types de gaz.

Eviter les endroits clos

Les braseros, les garages de voitures clos, les groupes électrogènes augmentent les risques d'être

intoxiqué. Normalement, en laissant les braseros allumés dans une chambre, le monoxyde de carbone consomme tout l'oxygène présent dans cet espace pour former le dioxyde de carbone. C'est pourquoi, les occupants meurent par asphyxie. Ils manquent d'oxygène. Il en est de même pour ceux qui restent dans les véhicules dans les garages

souterrains alors que les moteurs ne sont pas coupés.

Tous les types d'appareils à combustion, quel que soit le combustible utilisé, constituent une source potentielle de monoxyde de carbone. Ainsi, il importe de prendre des précautions quand on utilise certains appareils électroménagers.

A propos du monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone aussi appelé oxyde de carbone (II), gaz carboné dont la formule chimique est CO est un gaz incolore et hautement toxique. Il peut causer la mort en le respirant à des niveaux élevés.

Il est produit par la combustion déficiente des substances telles que le gaz, l'essence, le kérosène, le charbon, l'huile, le tabac ou le bois. Les foyers, les chaudières, les chauffe-eaux ou les appareils de chauffage, ainsi que les appareils ménagers qui brûlent du combustible, comme les cuisinières ou les gazinières ou les appareils de chauffage au pétrole peuvent aussi en produire s'ils ne fonctionnent pas bien. Les véhicules à moteur à explosion en produisent également.

Risque élevé d'intoxication

L'excès de monoxyde de carbone provoque un empoisonnement, une intoxication. Si vous respirez, même en quantité modérée, le monoxyde de carbone peut causer la mort par empoisonnement en quelques minutes. Cette molécule remplace l'oxygène dans l'hémoglobine du sang. Il a une affinité pour le groupe hème (un groupement qui fait partie de plusieurs protéines parmi lesquelles l'hémoglobine) 220 fois plus grande que l'oxygène.

La carboxyhémoglobine, le produit formé ne peut pas transporter l'oxygène. De plus, la présence de ce composé interfère avec la dissociation de l'oxygène de l'oxyhémoglobine restante, gênant ainsi le transfert de l'oxygène vers les tissus. D'où la personne meurt par asphyxie.

Benjamin Kuriyo

SOCIETE

Discours humiliants et dévalorisants, vecteurs de violences

Dans des sociétés post conflits, des discours humiliants sont utilisés par certains surtout pour protéger leurs positions et intérêts. Malheureusement, ces messages sont des vecteurs de violences interminables. Pour se prémunir contre les conséquences qui en découlent, le rôle des sages est important



Sylvère Ntakarutimana, chercheur doctorant, spécialiste des politiques de paix : « Proférer un discours dévalorisant ou deshumanisant est une façon de protéger les intérêts que procurent les positions qu'occupent certaines personnes dans les sociétés ».

Un discours humiliant, dévalorisant l'autre membre d'une communauté ou d'un groupe, c'est un discours qui vient créer une frontière entre les communautés en montrant sur le plan identitaire que tel groupe et tel autre a des différences essentielles, explique Sylvère Ntakarutimana, chercheur doctorant, spécialiste des politiques de paix. A partir du moment où on veut marquer la différence entre toi et l'autre, on développe ce genre de discours. Humilier l'autre pour le dévaloriser et lui montrer qu'il n'a pas de droits. Cela devient un peu marrant parce que lorsqu'on tient ce genre de discours, on construit des murs fictifs, opérationnels qui parviennent à diviser les communautés. Et lorsque les communautés sont divisées, elles sont toujours en tensions permanentes et se regardent en chien de faïence. Ensuite la guerre et les violences éclatent.

Au nom des intérêts des uns et des autres

Derrière les messages dévalorisants, il y a toujours une cause. Pour Ntakarutimana, les causes sont naturellement les intérêts. Des

intérêts qui sont d'ordre matériel ou immatériel. Matériel dans le sens où il faut protéger les positions dans lesquelles les gens se trouvent. Immatériel dans le sens où sur le plan symbolique, il faut garder par exemple la respectabilité, être dans une position où on est toujours vénéré. Cela fait l'affaire pour beaucoup de personnes, ajoute-t-il. Proférer un discours dévalorisant

ou deshumanisant est une façon de protéger les intérêts que procurent les positions qu'occupent certaines personnes dans les sociétés.

Les conséquences sont graves

Lorsqu'on tient un discours défavorisant, excluant l'autre et ne reconnaissant pas ses droits,

c'est qu'on craint des conflits qui peuvent survenir de façon indirecte. Celui qui a été mis au bas de l'échelle ne supportera pas de rester éternellement dans cette position et devra à tout moment chercher à relever la tête, à s'émanciper et au besoin se révolter. « Et la révolte, la plupart des fois, passe par la violence », explique-t-il. Cette violence peut être lente au

départ. Elle devient par la suite systématique et peut déclencher une guerre. Malheureusement, la guerre n'est profitable à personne. Que ça soit celui qui l'a déclenché ou celui qui la subit, tout le monde est perdant. « Tu déclenches la guerre aujourd'hui, mais tu ne sais pas comment elle va se terminer », commente-t-il.

Pire encore, lorsqu'un conflit se mue en une violence armée, on enregistre beaucoup de dégâts matériels, humains....

La société post-conflit est plus vulnérable

Les discours dévalorisants et humiliants sont souvent tenus dans des sociétés post conflits. Sylvère Ntakarutimana tente une explication : « Dans un contexte post-conflit, les esprits ne sont pas apaisés. Il y a toujours des cœurs qui sont blessés, des blessures qui rappellent les malheurs du passé ». Malheureusement, en activant la matrice de la violence, on assiste à des cycles de guerres interminables.

La plupart des fois, ce n'est pas tout le groupe qui agit en masse en obéissant aveuglement à ces messages. Il y a des attitudes à adopter. Certaines personnes qui sont identifiables par leurs positions d'acceptabilité au niveau de la société peuvent avoir un point de dialogue pour ressouder les membres qui se regardent en chiens de faïence. Lorsqu'on donne la parole à cette catégorie de personnes, les autres les suivent aveuglement. La parole d'un sage a toujours été considérée au Burundi.

Dona Fabiola Ruzagiriza

La charte africaine de la jeunesse promulguée

Après que l'Assemblée Nationale et le Sénat du Burundi aient adopté unanimement le projet de loi portant ratification de la charte africaine de la jeunesse en 2022, le Président de la République l'a promulguée lundi le 9 janvier 2023. A la base, cette charte a été adoptée par les pays membres de l'Union Africaine (UA) le 2 juillet 2006 en Gambie. Voici quelques détails de ce texte



Les Etats qui ont ratifié la charte africaine de la jeunesse doivent prendre différentes mesures en vue de promouvoir la participation active de la jeunesse aux activités de la société.

Les articles 3 et 4 de la charte africaine de la jeunesse disposent la liberté de circulation et la liberté d'expression. Tout jeune a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et d'y revenir librement. Il a le droit d'exprimer librement ses idées et ses opinions relatives à tous les sujets et de diffuser ses idées et ses opinions, sous réserve des restrictions prévues par la loi. Il a le droit de rechercher, de recevoir et de diffuser des informations et des idées de tout genre, soit oralement, par écrit, sous forme d'imprimé, à travers l'art ou par voie de presse, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

L'article 10 parle du développement des jeunes. Tous les jeunes ont droit à leur développement social, économique, politique et culturel dans le respect de leur liberté et de leur identité et dans la jouissance égale du patrimoine commun de l'humanité. Les Etats devront encourager les organisations des jeunes à diriger les programmes de

la jeunesse et leur à assurer l'exercice du droit au développement. Les Etats devront encourager la presse à diffuser l'information susceptible d'être bénéfique pour la jeunesse sur le plan économique, politique, social et culturel. Les Etats doivent également mettre à la disposition

des jeunes l'information, l'éducation et la formation leur apprenant leurs droits et leurs responsabilités, et les formant au processus démocratique, à la citoyenneté, à la prise de décisions, à la gouvernance et au leadership pour qu'ils développent leurs compétences techniques et

leur confiance à participer à ces processus.

L'article 11 dispose que tout jeune a le droit de participer librement aux activités de sa société. Pour y arriver, les Etats qui ont ratifié la charte africaine de la jeunesse doivent prendre différentes mesures en vue de promouvoir la participation active de la jeunesse aux activités de la société. Ces mesures sont notamment le fait de garantir l'accès des jeunes au Parlement et à tous les autres niveaux de prise de décision conformément aux lois. Il faut aussi mettre en place des mesures visant à professionnaliser le travail des jeunes et à introduire des programmes de formation pertinents au sein de l'enseignement supérieur et des autres institutions de formation similaires.

L'article 13 parle du développement de l'enseignement et des compétences. Tous les jeunes ont droit à une éducation de bonne qualité. La valeur des diverses formes d'enseignement comprenant l'éducation formelle, informelle, l'enseignement à distance et la formation tout au long de la vie pour répondre aux besoins des jeunes doit être prise en compte.

L'article 23 est pourtant sensible au genre

Les Etats qui ont ratifié la charte africaine de la jeunesse reconnaissent la nécessité d'éliminer la discrimination exercée à l'encontre des filles et des jeunes femmes conformément

aux dispositions stipulées dans différents instruments et conventions internationaux, régionaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme, destinés à protéger et à promouvoir les droits des femmes.

Pour ce faire, les Etats doivent adopter des mesures législatives qui éliminent toutes formes de discrimination à l'encontre des filles et des jeunes femmes et garantissent leurs Droits Humains et leurs libertés fondamentales. Les pays doivent aussi veiller à ce que les jeunes filles et les jeunes femmes participent activement, efficacement et sur un pied d'égalité avec les garçons à tous les niveaux de la vie sociale, éducative, économique, culturelle et scientifique ainsi que de leadership. Il faut aussi protéger les filles et les jeunes femmes contre l'exploitation économique et l'exercice des métiers dangereux qui affectent leur santé physique, mentale et sociale.

Après tout, il faut que les Etats offrent un accès équitable des jeunes femmes à l'emploi et promeuvent leur participation à tous les secteurs de l'emploi. Enfin, à ne pas oublier l'adoption et le renforcement des législations qui protègent les filles et les jeunes femmes contre toutes formes de violence, de mutilation génitale, d'inceste, de viol, d'abus sexuel, d'exploitation sexuelle, de trafic, de prostitution et de pornographie.

Gilbert Nkurunziza

AGRICULTURE

Une année de la révolution agricole teintée d'insécurité alimentaire

L'année 2022 a été placée sous le signe de la révolution agricole avec un budget prévu dans le secteur agricole de plus de 100 milliards de Fbu dans le budget général de l'Etat exercice 2021-2022. Toutefois, les organisations internationales évoquent une insécurité alimentaire touchant plus d'un million de Burundais de juin à septembre 2022

Afin de faire de l'agriculture un moteur de relance économique, l'année 2022 a été déclarée année de la révolution agricole.

Le budget général de l'Etat, exercice 2021-2022 prévoit pour le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage un paquet estimé à 136 296 509 446 Fbu, soit 7,62%. Le ministre en charge des finances a estimé à 100 milliards de Fbu les fonds déjà affectés dans ce secteur au cours du premier semestre de l'exercice budgétaire 2021-2022.

Selon Famine Early Warning Systems Network (Fews Net), des précipitations inférieures à la moyenne en septembre et octobre ont retardé et réduit la récolte des cultures de la saison culturale A. Cela dans les plateaux secs de l'Est et dans les dépressions de l'Est et du Buragane.

Et de continuer : « Le Nord et l'Ouest ont reçu de fortes pluies et des vents violents qui ont détruit les cultures ».

Le stress alimentaire

Fews Net indique que les prix des denrées de base sont restés

élevés depuis mars 2022. Cette organisation justifie cela par des déficits de production agricole locaux et régionaux, les prix élevés du carburant... « En novembre, le prix national moyen du maïs et des haricots a augmenté de 25 et 35 %, respectivement, par rapport au mois dernier », lit-on sur le site de Fews Net.

La hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant a occasionné une inflation de 26, 8% au mois de novembre dernier.

Le coût de ces produits a poussé, selon toujours Fews Net, les ménages pauvres et très pauvres de la plaine de l'Imbo et des zones périurbaines autour de Bujumbura en situation de stress alimentaire.

Persistance de l'insécurité alimentaire au Burundi

Pour l'Office de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA), au mois d'août 2022, des analyses sur le niveau de la sécurité alimentaire liées à la saison culturale 2022C (juin à septembre : récolte et post récolte) ainsi que sur son implication sur la saison 2023 A qui commence en octobre 2022 ont été conduites.

« Ces dernières ont permis de conclure que 1,2 million de personnes (10 % de la population du Burundi) étaient en insécurité alimentaire pour la période de juin à septembre 2022 », fait-il remarquer.

Ces analyses projetaient que d'octobre à décembre 2022, les acteurs de la sécurité alimentaire ont estimé que 1,4 million de



Les lieux de production des semences sont les 6 stations régionales de recherche et les 19 centres d'innovation

personnes (12 % de la population du Burundi) devraient être en situation d'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, signale OCHA, certaines stations météorologiques annonçaient pour la période de septembre à décembre 2022, une situation pluviométrique en dessous de la moyenne. Malgré ces prévisions, les tendances au Burundi montrent pour certaines provinces qu'il y aura au même

moment une pluviométrie excédentaire et déficitaire avec impact sur les cultures et la sécurité alimentaire des ménages.

Manque de semences sélectionnées

Dans la deuxième édition du Plan National Semencier (2018-2027), les semences non certifiées du secteur informel sont les plus utilisées par la plupart des agriculteurs du

milieu rural. Pourtant les semences certifiées sont nécessaires afin de réduire l'usage des semences tout venant. C'est l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) qui joue un rôle prépondérant dans la production des semences de qualité. Il est détenteur de plusieurs variétés actuellement homologuées.

Le Plan National Semencier signale que les variétés officiellement homologuées sont au nombre de 29 pour le maïs, 18 pour le sorgho, 8 pour le blé, 48 pour le riz, 1 pour l'orge, 31 pour le haricot, 11 pour le soja, 6 pour l'arachide, 2 pour le niébé, 1 pour le pois cajan, 21 pour la pomme de terre, 12 pour la patate douce, 3 pour la colocale, 1 pour l'igname, 3 pour les légumes, 14 pour le bananier, 5 pour le caféier, 2 pour la stevia et 2 pour la culture de patchouli.

« Les lieux de production des semences sont les 6 stations régionales de recherche et les 19 centres d'innovation », d'après toujours le même plan.

Celui-ci rappelle que le Burundi compte actuellement 1389 multiplicateurs de semences agréés par l'Office National de Contrôle et de Certification des Semences (ONCCS) et éparpillés dans toutes les provinces et communes du pays. Plus de 50% des multiplicateurs de semences se retrouvent dans 5 provinces, à savoir : Ruyigi, Cankuzo, Karusi, Bururi et Muyinga. Toutefois, le volume des semences produites n'augmente pas nécessairement en fonction de l'effectif des multiplicateurs.

Mélance Maniragaba